

CHARTRE DU VOYAGEUR - Règlement interne au voyage en Italie

*Un séjour à l'étranger a pour but de permettre à l'élève de pratiquer la langue en situation réelle, dans la mesure du possible, de l'ouvrir à d'autres modes de vie et de l'habituer, par une saine confrontation avec les autres, à vivre dans un esprit de tolérance et de gentillesse. Les éventuels problèmes d'ordre matériel, linguistique ou personnel, doivent être affrontés avec bon sens et mesure. L'élève n'a pas que des **bénéfices** ou des avantages à retirer d'une telle expérience. Il a aussi des **devoirs**.*

C'est pourquoi l'élève s'engage à suivre ce règlement interne à ce voyage scolaire, sous peine de se voir appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur du lycée (qui s'applique aussi pendant toute la durée du voyage) ou des sanctions prises en concertation avec le chef d'établissement, pouvant aller jusqu'au rapatriement de l'élève aux frais exclusifs des parents si la gravité des faits le justifie. Les fautes graves (comportement irresponsable mettant en danger le groupe ou sa propre intégrité, larcins dans les magasins ou autres, etc.) entraîneront des sanctions lourdes...

* L'élève s'engage à :

- ✓ se comporter en digne et irréprochable représentant du pays et du lycée dont il/elle est l'ambassadeur ;
- ✓ avoir sur soi des papiers d'identité valables aux dates du séjour et la carte européenne d'assuré(e) maladie (penser également à les prendre en photo et à les conserver sur le téléphone portable) ;
- ✓ respecter, de manière générale, toutes les personnes (dont la famille d'accueil), les lieux et toutes les consignes données par les professeurs responsables ;
- ✓ respecter les échéances, les dates, les horaires, les lieux de rendez-vous et les consignes de sécurité dans les transports, sur les sites visités, dans les bâtiments privés ou publics ;
- ✓ participer de façon active et responsable aux visites prévues au programme, dans le calme et la discipline. Pas de chahut ni de bavardages bruyants, ni de portable pendant les repas et les explications données durant les visites. Il est d'ailleurs fortement conseillé d'en faire un usage limité, au risque de voir le portable confisqué pour la journée ;
- ✓ se déplacer au moins par deux lors des temps libres et sur un périmètre délimité par les professeurs ;
- ✓ ne pas sortir en soirée sans être accompagné(e) des professeurs ou de la famille d'accueil (= interdiction absolue de sortie nocturne non accompagnée d'un adulte) ;
- ✓ ne posséder ni produits alcoolisés, ni drogues, ni cigarettes, ni vapoteuses, ni objets contondants (ex : couteau) et, *a fortiori*, à n'en faire aucun usage ;
- ✓ fournir les informations pouvant être utiles au bon déroulement du séjour (alimentation, santé, vie en famille, initiatives diverses, etc.) et, en cas de problème important, s'adresser aux responsables ;
- ✓ ne prendre aucune initiative individuelle sans en avoir référé auparavant aux professeurs ;
- ✓ se comporter correctement au sein du groupe, en s'adaptant avec diplomatie et tolérance aux autres, et en restant ouvert au dialogue et au partage ;
- ✓ respecter le droit à l'image de ses camarades et des tiers, et ne rien publier sur les réseaux sociaux ;
- ✓ effectuer le travail demandé lors du séjour sur place, mais aussi avant et après (il sera évalué) ; sans oublier de prendre des photos ou de tourner de petites vidéos pendant le voyage pour participer au concours du meilleur montage vidéo ou photo primé au retour des vacances scolaires de printemps ;
- ✓ rattraper les cours manqués pendant le séjour, en s'organisant avec les camarades restés en classe ;
- ✓ respecter tous ces engagements et les autorisations signées par les parents.

Ce « code de bonne conduite » constituera pour les élèves un véritable gage de confiance réciproque.

Prénom et Nom de l'élève :

Bordeaux, le / /

Signature de l'élève :

« Lu et approuvé »

Signature des parents :